

Département
du Pas-de-Calais

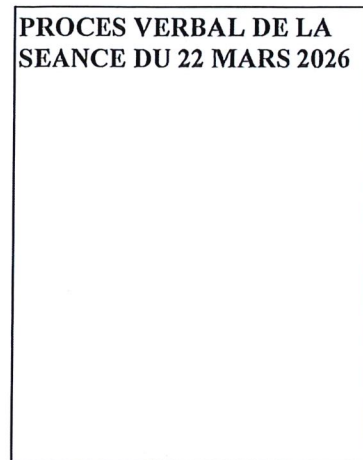
Arrondissement
de Béthune

Canton
de Douvrin

Nombre de Conseillers en
exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

03/2026-03

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 22 MARS 2026**



Le Maire certifie que le tableau des délibérations de la séance du 29 mars 2026 a été affiché à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la Commune le 31 mars 2026.

Que la délibération est certifiée exécutoire à la date de réception en sous-préfecture et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 mars 2026.

Le Maire,
Gérard LOISEAU



COMMUNE DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 062-216203307-20260329-03202603-DE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars, à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Festubert, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LOISEAU, Maire.

Etaient présents :

Gérard LOISEAU, Vanessa MICHEZ, Frédéric MASCLET, Noelle MINEBOIS, Bruno DUBOIS, Alissa TOULOTTE, Gérard GALLET, Ludivine CORREIA, François KRUSZKA, Corinne BONDELU, Olivier ROGER, Amélie DELVAUX, Damien QUENIART, Marie-Louise DUTERIEZ

Etaient excusés :

Jérôme MILVILLE qui donne procuration à Marie-Louise DUTERIEZ

Etaient absents :

Olivier ROGER est désigné secrétaire de séance.

La séance ouverte,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026, si celui-ci n'appelle aucune observation ou remarque.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,
- Dit que ce procès-verbal sera publié en ligne sur le site internet de la Commune dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard LOISEAU



Le secrétaire de séance

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le



ID : 062-216203307-20260329-03202603-DE



COMMUNE DE FESTUBERT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, à 11 heures 09, le Conseil Municipal de la commune de Festubert, légalement convoqué en date du 17 mars 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence successive de Monsieur Bruno DUBOIS, doyen de l'Assemblée puis de Monsieur Gérard LOISEAU, Maire.

Etaient présents : Gérard LOISEAU, Vanessa MICHEZ, Frédéric MASCLET, Noëlle MINEBOIS, Bruno DUBOIS, Alissa TOULOTTE, Gérard GALLET, Ludivine CORREIA, François KRUSZKA, Corinne BONDELU, Olivier ROGER, Amélie DELVAUX, Jérôme MILVILLE, Damien QUENIART, Marie-Louise DUTERIEZ.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Amélie DELVAUX

Monsieur Bruno DUBOIS Procède à l'appel et à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

1° ELECTION DU MAIRE

Monsieur Bruno DUBOIS fait appel à candidature pour l'élection du Maire.

Seul, Monsieur Gérard LOISEAU est candidat.

Madame Corinne BONDELU et Monsieur Gérard GALLET sont nommés assesseurs.

Il est procédé au vote. **Monsieur Gérard LOISEAU est élu Maire** par onze voix pour et quatre blancs.

2° DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte le nombre d'adjoints à quatre, à l'unanimité.

3° ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection des quatre adjoints, par scrutin de liste.

Seule, la liste portée par Madame Vanessa MICHEZ est candidate.

Il est procédé au vote. **La liste portée par Madame Vanessa MICHEZ est élue** par douze voix pour et trois blancs.

Madame Vanessa MICHEZ, Monsieur Frédéric MASCLET, Madame Noëlle MINEBOIS, Monsieur Bruno DUBOIS sont élus Adjoints au Maire.



4° CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Il est fait lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'Elu Local.

5° APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025.

Sans observations, le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

La Secrétaire de séance
Amélie DELVAUX

Le Maire,
Gérard LOISEAU